



Bruxelles, le 25 février 2016

Communiqué de presse

La sécurité des européens prime sur le lobby des armes à feu !



Les actes terroristes perpétrés le 13 novembre 2015 à Paris, en apportant la preuve de la menace pluridimensionnelle que représente la criminalité organisée, ont montré - si cela était nécessaire - la nécessité de redoubler d'efforts dans la lutte contre le trafic d'armes à feu.

Le 12 février 2015 déjà, le Conseil européen avait demandé à toutes les autorités compétentes de renforcer leur coopération dans la lutte contre le trafic illicite d'armes à feu, notamment en révisant rapidement la législation applicable.

"Il est simpliste de penser qu'il y a d'un côté les acquisitions légales d'armes pour des usages de sport et de loisir, et d'un autre côté les acquisitions illégales à dessein criminel, comme essaie de nous faire croire le lobby des armes à feu. La réalité est hélas bien plus complexe : lors des attentats parisiens de janvier 2015, l'un des terroristes a utilisé deux fusils d'assaut « d'expansion acoustique », c'est à dire théoriquement inoffensifs, acquis librement sur le marché et rendus de nouveau utilisables par simple retrait des goupilles" explique Virginie Rozière, membre de la commission Marché intérieur et protection des consommateurs (IMCO).

L'analyse de la directive 91/477/CEE qui encadre le commerce des armes a montré certaines failles, c'est pourquoi sa révision est actuellement discutée au Parlement européen.

Les travaux devront conduire à préciser la définition des armes « à blanc ». Ces dernières sont en effet considérées comme des objets, et ne sont en conséquence sujettes à aucun suivi. Or, certaines d'entre elles peuvent être rendues létales par des manipulations assez simples.

Il faudra également imposer la conservation des données et la traçabilité durant toute la durée d'existence de l'arme. Celle-ci est pour le moment limitée à vingt ans. Pour ne citer que cet exemple, un des terroristes de Paris cachait à son domicile une arme fabriquée durant la seconde guerre mondiale !

"La traçabilité et le contrôle des armes acquises légalement au sein du marché intérieur est une urgence absolue. La révision de la directive devra évidemment être équilibrée pour préserver les activités de sport et de loisir. Mais je resterai extrêmement vigilante : le lobby des armes à feu ne bradera pas la sécurité des citoyens européens, quels que soient ses arguments fallacieux", prévient Virginie Rozière.

[Intervention de Virginie Rozière en commission IMCO](#)

Contact presse
À Bruxelles : Sébastien Zimmermann +32 483 101 949
En circonscription : Philippe Thinès +33 6 89 09 78 96

